



Réf. Farde e-Assemblées : 2303665

N° OJ : 24**Projet d'Arrêté - Conseil du 13/01/2020**

Objet : 19 PLAN TOPO.- Cession gratuite de deux portions de terrain de la parcelle sise rue des Tanneurs 110/112 à incorporer dans la voie publique.- Permis d'urbanisme n° T13/1999.

Le Conseil communal,

Vu l'article 100 du COBAT relatif aux charges d'urbanisme ;

Considérant qu'en date du 24/05/2002, le Collège des Bourgmestre et Echevins a délivré un permis d'urbanisme référencé 13T/1999 pour le bien sis rue des Tanneurs 110/112 cadastré Bruxelles 9ème division, section K, n°1045/02E et n°1046E (maintenant n°1048x) ;

Considérant que ce permis d'urbanisme impose la cession gratuite, à la Ville de Bruxelles, de l'emprise de terrain sise en avant de l'alignement ;

Considérant que les propriétaires et demandeurs ont transmis au Département de l'Urbanisme un engagement de cession gratuite signé en date du 27/04/2002 ;

Considérant que le plan de délimitation a été réalisé, en date du 19/09/2019 par P. Lievens, géomètre à Cellule Topographie de la Section Plan du Département Urbanisme de la Ville de Bruxelles ;

Considérant que les parties à céder sont déjà aménagées en tant que voirie publique ;

Considérant que l'acquisition des emprises de terrain d'une superficie totale de 74,43m² (64,71m² rue des Tanneurs et 9,72m² rue des Capucins) et permet à la Ville de Bruxelles de régulariser le statut de la voirie publique ;

Considérant l'identification préalable de la parcelle (PRECAD) auprès du Service Public Fédéral des finances, plan n° 21809/10067 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins ,

ARRETE :

Article unique : La cession gratuite, quitte et libre de toute charge et sans frais pour la Ville de Bruxelles de 2 portions de terrain de 74,43 m² de la parcelle sise rue des Tanneurs 110/112, cadastrée Bruxelles 9ème division, section K, n°1048x, est acceptée.

Annexes :

[plan de délimitation. \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

